

Communiqué de presse

Le 9 novembre 2021

L'IFPJM obtient une première avancée avec l'engagement ferme du Gouvernement d'augmenter le budget de la Protection juridique des majeurs de 8,1 millions € supplémentaires

* * *

Alors que l'Assemblée nationale a terminé l'examen de la mission solidarité, insertion et égalités des chances, l'IFPJM a obtenu de la part du Gouvernement l'engagement ferme de voir le budget de la Protection juridique des majeurs augmenter de 8,1 millions € supplémentaires.

Par la voix de Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, la nécessité de revaloriser les services de la protection juridique des majeurs a ainsi été actée : « Cela [la revalorisation] doit s'inscrire dans une vision plus globale. Ce que nous vous proposons, c'est qu'en plus des 19,7 millions, nous allons par ailleurs **ajouter 8,1 millions de crédits remobilisables en interne au programme 304 pour les mandataires judiciaires** dans le cadre d'une démarche globale d'attractivité du métier et de la formation des professionnels actuels. Ce montant complémentaire permettra notamment **d'augmenter les recrutements avec 200 ETP supplémentaires**. Ce financement vise à **augmenter les formations des mandataires** ».

Cette première victoire – qui marque une avancée quant à la prise en compte et à la reconnaissance de notre secteur - permet d'entériner l'importance que représente les services de la protection juridique des majeurs.

Au moment où la France s'engage dans un mouvement général de relance suite à deux années de crise sanitaire, **il est essentiel de continuer à agir concrètement en faveur de la protection juridique des majeurs.**

Les besoins restent néanmoins importants. C'est pourquoi l'Inter-fédération PJM maintient sa demande initiale de voir une augmentation totale de 130 millions d'euros de la dotation versée par l'État aux services associatifs dans le cadre de la loi de finances pour 2022, pour renforcer le recrutement de professionnels et améliorer véritablement l'attractivité des métiers.

Comme l'a démontré son étude d'impact, **cette politique publique génère annuellement un milliard d'euros de gains socio-économiques**. Elle doit être considérée comme un investissement à long terme pour la dignité des personnes les plus vulnérables.

Par ailleurs l'enjeu sur les questions d'autonomie devront être traitées à part entière dans un avenir proche au regard des besoins à venir et **en tenant compte des principes fondamentaux issus de la convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux personnes handicapées.**

L'Interfédération PJM est constituée des principales unions et fédérations d'associations tutélaires (FNAT – UNAF – Unapei), à but non lucratif et d'intérêt général et représente l'essentiel des professionnels du secteur sur tout le territoire national. Elle se mobilise pour défendre les droits des personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle) et leur effectivité ; coconstruire une politique publique à la hauteur des enjeux ; faire reconnaître le statut des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ; valoriser les effets des mesures de protection sur la personne vulnérable, son entourage et la société.

Contacts :